

Commission Administrative Paritaire nationale des magasiniers des bibliothèques

Séance du 18 novembre 2016

MOTION SNPREES-FO, CGT et SNASUB FSU

Suite à la lutte des moniteurs-étudiants de la BULAC au printemps 2016, les commissaires paritaires SNPREES-FO, CGT et SNASUB FSU demandent l'application dans l'ensemble des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la circulaire du ministère de la fonction publique en date du 20 octobre 2016 NOR : RDFF1626289C relative à la réforme du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux **dispositions générales applicables aux agents contractuels**.

Nous demandons que tous les agents « vacataires » soient requalifiés en contractuels conformément aux dispositions de ladite circulaire, mettant ainsi un terme à la précarité de nos collègues moniteurs-étudiants, « vacataires » sur chantiers ou en service public des bibliothèques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ainsi les droits de ces agents en matière de congés payés, de jours fériés et de congés maladies pourront être respectés.

Nous demandons au MENESR de rappeler à l'ensemble des établissements dont il a la tutelle, l'obligation de devoir faire signer un véritable contrat tel que prévu dans la circulaire à tous les « vacataires ».

Nous suivrons avec vigilance la mise en œuvre de ces requalifications contractuelles au cours de l'année 2017.